



"casser" un bail pour présentation tardive de documents

Par **LENAIN**, le **16/12/2008** à **18:36**

bonjour,

Je loue depuis le 01.08.08, une maison située sur la commune d'ESCAUDOEUVRES, lors de la signature de mon bail, le propriétaire n'a pas pu me présenter le dossier énergetique ainsi que le dossier R.N.T ! Depuis nous rencontrons de gros problèmes d'infiltration d'eau ! (dégât des eaux en cours) l'humidité et les moisissures sont apparues dans toutes les chambres ce qui a déclenché chez ma fille des problèmes de santé (cetificat médical à l'apui) Ce n'est que 4 mois plus tard après relance, que le propriétaire m' a adressé les dossiers énergetiques et RNT. Il s'avère que le logement se situe en zone inondable (arrêté prefectoral) information que le propriétaire s'est bien gardé de me dire ! Et de plus au vu du dossier énergetique il est évident que je n'aurai jamais pris ce logement si j'avais eut les informations au moment de la signature ! Puis je casser mon bail et demandé des dommages (remboursement des loyers) Quelles démarches dois je effectuer ? Merci